

# Analyse de pratiques professionnelles (APP)



**Nous vous aidons à mettre en place votre APP**  
pour réguler les tensions, professionnaliser les pratiques  
et renforcer la coopération au sein de vos équipes

L'ANALYSE DES PRATIQUES  
PROFESSIONNELLES EST UN DISPOSITIF  
D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF  
STRUCTURÉ, CENTRÉ SUR L'ACTIVITÉ  
RÉELLE DE TRAVAIL.



**Le processus d'APP va vous permettre de co-construire des solutions organisationnelles durables :**

- De prendre du recul sur les conflits latents, fatigue décisionnelle,
- De prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS),
- De soutien à la QVT,
- D'amélioration continue,
- De sécurisation du cadre institutionnel,
- De conformité aux exigences réglementaires des établissements de santé.

## L'APP est destinée à quels types d'établissements ?

Structures personnes âgées (EHPAD, ...), handicap (MAS, FAM, ...), petite enfance, ONG, établissements sanitaires et services supports (RH, coordination, direction).



# L'Analyse de Pratiques Professionnelles avec Altericare



✔ L'APP est un espace d'élaboration collective sécurisé, centré sur :

- Les situations concrètes vécues,
- Les dilemmes professionnels,
- Les difficultés rencontrées,
- Les pratiques devenues invisibles.

✔ L'APP permet aux professionnels participants de :

- Prendre du recul sur leurs pratiques,
- Mettre en mots les difficultés rencontrées,
- Identifier et réguler les tensions relationnelles
- Clarifier les rôles et responsabilités
- Co-construire des solutions organisationnelles
- Améliorer la coopération entre services
- Renforcer la cohérence d'équipe

## Choisir une APP qui s'inscrit dans une vision systémique :



↳ Orientée qualité relationnelle et résolution des conflits,

↳ Basée sur des méthodes et processus éprouvés,

↳ Intégrable dans une démarche globale RPS / QVT,

↳ Compatible avec les exigences réglementaires des établissements de santé.



## La posture ALTERICARE dans les interventions APP

L'intervention repose sur une posture relationnelle exigeante basée sur l'altérité.

L'accompagnement est fondé sur l'indépendance, la neutralité, l'impartialité, la confidentialité et le respect du libre arbitre, selon le code éthique et de déontologie, le CODEOME.

## Mise en place d'une d'APP :

- Groupes : de 6 à 10 personnes.
- Durée des séances : 1h30 à 2h.
- Rythme mensuel recommandé.
- Durée : 5 à 6 séances minimum.

## Déroulement d'une séance d'APP :

- ↳ Rappel du cadre,
- ↳ Choix d'une situation,
- ↳ Exposé de la demande,
- ↳ Clarification par questionnement,
- ↳ Échanges et hypothèses du groupe,
- ↳ Synthèse des apports,
- ↳ Vérification du ressenti,
- ↳ Clôture de la séance.

